

PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE L'ENTREPRISE SILVEREOLE

Le siège de l'entreprise **SILVEREOLE** est domicilié 54 voie Albert Einstein 73800 PORTE DE SAVOIE

SILVEREOLE propose d'associer le maintien à domicile et l'accueil en résidence pour des personnes valides.

La résidence Séniors Services des Lacs de la Chatre **SILVEREOLE** est constituée de 40 logements (F2, F3, F4) en location pour des personnes séniors désirant vivre l'esprit libre chez eux en toute sérénité et sécurité. Ces personnes peuvent séjourner temporairement ou définitivement.

La résidence Services des Lacs de la Chatre est située rue Honoré de Balzac 34400 La Châtre.

SILVEREOLE est prestataire de services ; à ce titre **SILVEREOLE** propose des prestations de service au sein de la résidence, et à l'extérieur de la résidence, à toutes personnes désirant un service à domicile. Les formules que nous proposons à nos clients extérieurs à la résidence, leur permettent également l'accès à la résidence pour les activités culturelles, sportives et d'animation.

L'accueil de la résidence Services des Lacs de la Chatre est ouvert du lundi au vendredi de 9H00 à 12H et de 16H à 18H ; un numéro d'appel téléphonique est en place pour l'astreinte téléphonique.

SILVEREOLE propose des prestations à domicile en résidence ou hors résidence afin de répondre de façon personnalisée aux besoins des bénéficiaires.

L'entretien du logement

Le jardinage

L'accompagnement pour les courses

L'assistance informatique

L'installation de la domotique

Le bricolage

Le service de conciergerie

L'assistance administrative

SILVEREOLE met en place des partenariats :

Portage de repas, activités sportives, activités culturelles, diverses animations

MOYENS HUMAINS :

- Le directeur de la résidence
- Les intervenants pour les prestations d'entretien, de courses
- Les intervenant pour les petits travaux de bricolage et de jardinage
- Les partenaires extérieurs pour les activités sportives, culturelles

En fonction de l'augmentation de la demande de prestations, le directeur de la résidence peut embaucher des intervenants.

FONCTIONNEMENT

1) Mission de SILVEREOLE

- Louer des logements à des personnes seniors valides en milieu rural
- Proposer des prestations de services au domicile des résidents ou à des non-résidents
- Proposer l'installation de la domotique afin de prévenir et d'anticiper le vieillissement au domicile des résidents ou au domicile des non-résidents
- Proposer des prestations d'animation, culturelles et sportives au sein de la résidence à toutes personnes ayant souscrit un contrat de prestations

2) Financement

Les clients sont en autofinancement et peuvent bénéficier des avantages fiscaux

3) Les salariés de SILVEREOLE

Le Directeur est salarié de l'entreprise et effectue les tâches relevant de sa compétence

- Déplacement chez les clients afin d'étudier leurs besoins et d'adapter l'offre de services
- Organisation et mise en place des prestations
- Organisation des plannings des intervenants en fonction des prestations
- Communication entre les différents services SILVEREOLE (comptabilité, RH)
- Entretien des relations avec les partenaires (livraison de repas, animation...)
- Embauche des intervenants

Les intervenants à domicile sont salariés de l'entreprise SILVEREOLE. Ils effectuent les tâches relevant de leurs compétences correspondant aux prestations de services à l'intérieur du domicile ainsi qu'à l'extérieur du domicile pour les accompagnements (courses, rendez-vous médicaux ou autres)

L'homme d'entretien est salarié de l'entreprise, il effectue les tâches relevant de sa compétence :

- Jardinage
- Petit bricolage
- Entretien des locaux

4) Le fonctionnement

Le Client

La découverte des besoins s'effectue lors de la visite du directeur chez le client, il détermine le type de prestation adaptée au besoin du client avec ce dernier, ainsi que le ou les jours de passage pour les interventions ; Le directeur établira alors un planning, il présentera l'intervenant chez le bénéficiaire.

Le client a un livret d'accueil comprenant :

- Le contrat de prestation
- Le devis
- Les conditions générales de vente (CGV)
- Le traitement des données à caractère personnel (loi RGPD)
- Le formulaire de rétractation
- Le planning
- La grille tarifaire
- Les fiches de présence

Les intervenants

Le service à domicile est assuré du lundi au dimanche, les intervenants ont un planning établi par le directeur. Ce planning peut évoluer en fonction de la demande des clients. L'intervenant accompli ses tâches remplit et fait signer par le client une fiche de présence en début et en fin d'intervention. Cette fiche permet d'établir la facture du bénéficiaire des prestations.

5) Contrôle qualité

Le directeur effectue une visite chez les bénéficiaires afin de s'assurer de la qualité de services et ainsi de réadapter la prestation si besoin.

Le directeur doit effectuer un appel téléphonique après 15 jours d'intervention afin de savoir si la prestation est conforme aux attentes du client.